

# Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette

## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015



Arles Crau Camargue Montagnette



ARLES • BOULBON • SAINTES-MARIES-DE-LA-MER • SAINT-MARTIN-DE-CRAU  
SAINT-PIERRE-DE-MÉZOARGUES • TARASCON

# SOMMAIRE

■	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	5
■	EMPLOI	6
■	MOBILITÉ	7
■	HABITAT	8
■	POLITIQUE DE LA VILLE	9
■	CONSERVATOIRE DE MUSIQUE	10
■	AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE	11
■	COMPÉTENCES TECHNIQUES	12
■	FINANCES	14
■	SERVICES TRANSVERSAUX	15

**Rapport d'activité 2015**

Communauté d'agglomération ACCM 5 rue Yvan Audouard 13200 ARLES - 04 86 52 60 00 - lepresident@agglo-accm.fr - www.agglo-accm.fr  
Rédaction et conception : service communication ACCM. Crédits photos : R. Benali, L. Roux, Service communication ACCM. Août 2016.



## Une politique volontariste en faveur du développement économique

*En 2015, ACCM a mis en oeuvre des actions et des partenariats solides dynamisant le tissu économique local. Elle a favorisé la création et le développement de nouvelles zones d'activité et contribué à l'essor des différentes filières, de l'activité artisanale et commerciale ou de l'économie sociale et solidaire. Elle a vendu 3,5 ha de foncier à des entreprises et accompagné plus d'une centaine d'entre elles directement ou avec l'appui de ses partenaires.*

### Développer une offre de produits d'accueil et de services pour les acteurs économiques du territoire

En 2015, ACCM a poursuivi cet objectif en travaillant notamment aux conditions de viabilisation d'une zone artisanale en zone nord d'Arles, aux conditions d'installations d'une jardinerie sur 1,8 ha et à l'extension de la zone d'activité commerciale de la plaine de Montmajour, à la création de deux associations d'entreprises sur Tarascon et Saint-Martin-de-Crau, au déploiement de la fibre optique sur les zones d'activité économique du territoire, et le développement de la Maison des industries culturelles et des éditeurs ou du Village d'entreprises.

### Identifier et accompagner les secteurs d'activités stratégiques

ACCM a identifié les secteurs de la logistique-transport, les industries culturelles et créatives, le patrimoine ou les industries agro-alimentaires comme les secteurs leaders de son territoire et les accompagne via des soutiens à des organismes d'animation et d'innovation.

### Contribuer à la promotion et au développement de l'économie sociale et solidaire

Dans le cadre du contrat local de développement de l'économie sociale et solidaire, signé avec le conseil régional Paca, a été mis en oeuvre une convention partenariale avec l'Urscop. Ce contrat a également permis l'organisation du Mois de l'ESS (village de l'ESS et diffusion du film « Demain » en présence du réalisateur Cyril Dion).

### Contribuer au développement de l'activité commerciale et artisanale de proximité

Trois dispositifs Fisac sont opérationnels. Ils sont au profit de Saint-Martin-de-Crau, Boulbon et Saint-Pierre-de-Mézoargues, Arles hameaux, quartiers, villages, et Arles Zus, destinés à développer l'activité commerciale et artisanale de proximité par le biais d'aides financières.

Par ailleurs, ACCM a également étudié en partenariat avec l'Epareca et la Caisse des dépôts et consignations, les conditions de pérennisation du centre commercial de Barriol ainsi que l'opportunité de candidater à l'obtention du label « ville et métiers d'art ».

### Accompagner les porteurs de projets

ACCM soutient plusieurs opérateurs d'accompagnement à la création-reprise d'entreprises tels que la plateforme Initiative Pays d'Arles, Inter-made ou la couveuse Interfaces. Elle reçoit également des porteurs de projets qu'elle conseille et oriente en fonction des problématiques rencontrées. Elle recense également les offres foncières et immobilières du territoire (60 en 2015) qu'elle met en relation avec les prospects qui la sollicitent (20 en 2015). Dix transactions ont ainsi été réalisées diminuant sensiblement la présence des plus importantes disponibilités immobilières du territoire.

### Engager des démarches partenariales

ACCM a contractualisé avec des acteurs majeurs du développement économique local (la CCI du Pays d'Arles, la Chambre de métiers et de l'artisanat régionale). La communauté d'agglomération a également rencontré la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône afin d'étudier les conditions d'un éventuel conventionnement. Elle a enfin mis en oeuvre un groupe de travail spécifique relatif à la compétence « promotion du tourisme », compétence qui lui sera dévolue dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017, en application de la loi Notre.

## Le développement économique 2015 en chiffres

Près de 40 entreprises accompagnées dans leur installation et leur développement

Plus de 100 entreprises accompagnées grâce au soutien financier alloué par ACCM à ses partenaires

3,5 ha vendus à des entreprises, soit l'ensemble des disponibilités foncières arlésienne et saint-martinoise

Une vingtaine d'événements organisés en faveur de l'activité économique

300 000 € versés dans le cadre du Fisac à des entreprises commerciales et artisanales



## Une action renforcée en faveur de l'insertion et de l'emploi

*En 2015, la communauté d'agglomération a choisi de consolider son intervention en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle à travers différents dispositifs et manifestations. Elle a également conforté son action auprès de ses partenaires pour intensifier la mobilisation des acteurs du territoire sur la question primordiale de l'accès à l'emploi.*

### La gestion du Plan local pour l'insertion et l'emploi

ACCM gère un Plan local pour l'insertion et l'emploi (Plie), conclu pour la période 2015-2019 avec l'État, la région, le département et la CCI du Pays d'Arles, et co-financé par l'Union européenne. Sur un territoire fortement impacté par le chômage, il vise à améliorer l'accès à l'emploi et à la qualification des publics exclus du marché du travail. À travers le Plie, ACCM finance et anime un programme d'actions permettant d'organiser des parcours d'insertion professionnelle. En 2015, **16 actions ont été soutenues pour un budget de 1 076 869 €**, financé par ACCM (156 689 €), le département (313 000 €), la région (138 000 €) et le Fonds social européen (469 180 €). Il s'agit d'opérations d'accompagnement à l'emploi individualisé et renforcé, de prospection des entreprises, de mise en situation professionnelle, etc.

### La promotion et la mise en œuvre des clauses d'insertion

ACCM promeut et anime sur le territoire ce dispositif du code des marchés publics qui consiste à réserver une partie des heures nécessaires à la réalisation d'une opération, à l'embauche de publics en insertion professionnelle. Elle assure l'ingénierie des clauses d'insertion, aussi bien dans ses propres marchés que dans les marchés de différents donneurs d'ordre publics ou privés intervenant sur son territoire. **Sur l'année 2015, 51 marchés, dont 12 lancés par ACCM, ont fait l'objet de l'intégration d'une clause d'insertion représentant plus de 88 275 heures d'insertion et générant l'embauche de 203 personnes.** Le nombre d'heures d'insertion a quasiment triplé entre 2014 et 2015 ; cette importante évolution est due à une hausse du nombre de marchés « clausés » avec des partenaires existants ainsi qu'à de nouveaux partenariats sur des opérations d'ampleur telle que la construction de la tour Luma. Les activités liées à ces marchés concernent le BTP, le nettoyage industriel, les espaces verts.

### L'organisation d'événements en faveur de l'emploi

ACCM organise chaque année **les Rencontres de l'emploi** : une semaine d'ateliers et de rendez-vous individuels, d'aides et de conseils aux demandeurs d'emploi du territoire pour renforcer leurs démarches de recherche d'emploi. L'objectif est aussi de faire se rencontrer demandeurs d'emploi et entreprises du territoire. Grâce au soutien de la CCI du Pays d'Arles, l'édition 2015 des Rencontres de l'emploi s'est déroulée au Palais des congrès d'Arles, donnant ainsi une dimension nouvelle à cette opération qui constitue désormais un temps fort important. 55 entreprises ont participé à la journée de recrutement avec 166 postes proposés. ACCM a par ailleurs organisé le **forum de Tarascon** auquel plus de 500 demandeurs d'emploi ont participé dont 75 % de Tarasconnais.

### Le soutien aux partenaires

ACCM a poursuivi son implication et son soutien auprès de la **Maison de l'emploi du Pays d'Arles** à travers une cotisation en 2015 de 82 684 € permettant de mener des études en matière de gestion territoriale des emplois et des compétences, notamment dans la logistique et sur la question de la saisonnalité des emplois. Par ailleurs, la **mission locale du Delta**, à laquelle ACCM adhère (cotisation de 178 000 €), a suivi 2 960 jeunes de moins de 26 ans en 2015 sur le territoire d'ACCM. Un accompagnement individualisé leur est proposé en matière d'emploi et de formation et plus globalement sur l'ensemble des problématiques d'insertion sociale et professionnelle. Enfin, ACCM a soutenu à hauteur de 50 000 €, l'action de **l'association TMS autour de la mobilité** (permis de conduire, savoir utiliser les transports en commun, acquisition d'un véhicule, etc.), une problématique majeure des demandeurs d'emploi du territoire.

### L'emploi 2015 en chiffres

680 demandeurs d'emploi ont bénéficié du Plie et 578 d'entre eux ont accédé à un contrat de travail  
74% des personnes embauchées dans le cadre des clauses d'insertion sont toujours en emploi six mois après leur premier contrat « clausé »

3 000 visites aux Rencontres de l'emploi 2015

85 entreprises présentes aux manifestations organisées sur le territoire, proposant plus de 366 postes à pourvoir



## Des nouveautés et des actions pérennisées sur le réseau Envia

*Après quatre années de fonctionnement, le réseau de transport communautaire Envia a vu pour la première fois sa fréquentation baisser en 2015 (-5,03%). Cette baisse est consécutive à un mouvement social, générant une interruption du réseau pendant plus de trois semaines. La mission confiée au délégataire par ACCM a donc été de mettre en oeuvre ou renouveler des actions permettant de redynamiser la fréquentation.*

### Une offre en évolution pour répondre aux besoins des usagers

Afin de mieux s'adapter aux besoins des usagers et aux conditions de circulation, l'ensemble des horaires a été réajusté. Par ailleurs, la création d'une **application gratuite «Envia mobile»** pour la recherche d'itinéraires, de lignes à un point d'arrêt et des horaires ou la consultation en direct du trafic a été un des projets phares lancés en 2015.

### Confort et diversification de l'offre : des actions de fond à pérenniser

ACCM a poursuivi son objectif d'apporter un service de transport public de qualité et diversifié :

- Poursuite de la **mise en accessibilité des 120 points d'arrêts** prioritaires et adoption de l'agenda d'accessibilité programmé à réaliser avant 2018.
- Gratuité sur l'ensemble du réseau à l'occasion de la 9<sup>e</sup> édition de la journée du transport public.
- Reconduction des **navettes féria d'Arles** avec une fréquentation toujours plus élevée (1 400 personnes en 2015) ainsi que des dessertes événementielles (Nuit des musées, Festival Voies off, Nuit de l'année des Rencontres d'Arles, Festival Musiques en balade).
- Après un an d'exploitation de la ligne Arles / Saintes-Maries-de-la-Mer, fréquentée majoritairement par les scolaires et les touristes, adaptations aux besoins croissants en période estivale et accompagnement par deux médiateurs pour apaiser les tensions occasionnées.

### Prévention : une attention particulière portée au jeune public

3 342 élèves ont été transportés au quotidien par les 19 lignes scolaires du réseau. C'est pourquoi ACCM et son délégataire mènent une politique conjointe de prévention des incivilités auprès du jeune public durant toute l'année :

- **Visite des classes de CM2** du territoire afin de familiariser les 243 futurs collégiens d'ACCM avec le transport en autocar.
  - Visite de l'ensemble des établissements scolaires du second degré pour informer sur les offres, poursuivre le partenariat en termes de prévention et de sécurité, et présenter le **dispositif de médiation dans les transports scolaires mis en place depuis plusieurs années en partenariat avec l'Addap 13**. Cette action de médiation se traduit par la présence de médiateurs pour accompagner les élèves et les sensibiliser au bon comportement (éviter les bousculades à la montée, valider sa carte, attacher sa ceinture de sécurité, être poli avec le conducteur, respectueux de ses camarades et du matériel).
- Grâce à ces actions en 2015, les incidents ont été quasi inexistantes dans les cars scolaires.**
- Sensibilisation de 455 élèves de 6<sup>e</sup> aux éventuels dangers des transports collectifs grâce à l'opération « **sortir vite** », permettant d'apprendre notamment à évacuer un car.
  - Deux **visites du dépôt de bus Envia par des classes de Segpa**, conduites en partenariat avec l'Addap 13, permettant de créer du lien entre les élèves et les conducteurs et de faire découvrir les coulisses et les métiers d'un réseau (atelier, mécaniciens, ménage, lavage, contrôle, etc.).

### Le transport 2015 en chiffres

1 381 450 kilomètres commerciaux parcourus en 2015  
 1 677 766 voyages enregistrés  
 Plus de 3 300 élèves transportés quotidiennement  
 61 véhicules climatisés et accessibles aux personnes à mobilité réduite  
 3 lignes adaptées aux horaires postés



## Une politique de l'habitat en continuelle évolution

*Marquée par le lancement de grands projets, tels que la révision du Programme local de l'habitat pluriannuel ou celui du Nouveau programme de rénovation urbaine, l'année 2015 aura été pour ACCM celle de la poursuite du renforcement de son intervention en matière de logement.*

### Une politique foncière en faveur de l'habitat

Liée par convention à l'établissement public foncier (EPF) Paca, ACCM a pour objectif la maîtrise foncière dans des secteurs à forts enjeux : **3 millions d'euros sur 3 ans** ont été attribués par l'EPF pour créer 200 logements mixtes. 2015 aura ainsi vu se concrétiser dans ce cadre la réalisation de 45 logements locatifs sociaux et 11 logements locatifs en accession à Saint-Martin-de-Crau.

### Opération programmée d'amélioration de l'habitat (Opah de l'agglomération)

Ce dispositif d'aides en faveur des propriétaires occupants ou bailleurs couvre désormais la quasi totalité du territoire. En 2015, 8 propriétaires bailleurs ont été accompagnés et subventionnés à hauteur de 748 560 € pour la réhabilitation de 15 logements dont 11 conventionnés très sociaux, et 64 propriétaires occupants ont bénéficié, au total, de **1 123 825 € de subventions pour la rénovation de leur logement** en grande partie par des artisans locaux. Enfin, l'Opah, qui accompagne les propriétaires bailleurs dans la production de logement locatif très social, a permis de proposer 7 logements de ce type.

### Programme local de l'habitat (PLH)

Le lancement de la révision du PLH a eu lieu en mars 2015 et aboutira à une mise en oeuvre dès 2017. En 2015, ACCM a consacré **1 012 380 euros de fonds propres et délégués par l'État** en faveur du logement locatif social, permettant la construction de 139 logements locatifs sociaux dont 65 PLUS (prêt locatif à usage social) et 46 PLAI (prêt locatif aidé d'intégration), ainsi que 28 PLS (prêt locatif social). Cette production 2015 est le résultat de sept opérations à Arles, Tarascon et Saint-Martin-de-Crau.

### Aire d'accueil des gens du voyage

En 2015, **le taux d'occupation annuel a été de 63,25%**, une progression par rapport à l'année 2014 (45,33%) qui avait été marquée par d'importantes dégradations et 6 mois de fermeture.

### Observatoire des loyers du parc privé

Missionné par ACCM, l'Adil 13 observe et analyse l'évolution des loyers du parc privé sur le territoire. La publication 2015, sur les loyers 2014, fait apparaître des niveaux de loyers relativement bas avec des différences significatives selon les communes et une demande importante en logements individuels.

### Nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU)

Les quartiers de Barriol à Arles, et centre historique - Ferrages à Tarascon sont éligibles à l'élaboration et la mise en oeuvre du NPNRU. En 2015, le protocole de préfiguration contenant les études à réaliser pour établir la convention avec l'Anru a été élaboré et approuvé par ACCM et les communes.

### Mise en oeuvre de la réforme du logement social

Suite à la loi Alur, ACCM est devenue chef de file de la demande de logement social. À ce titre, elle doit créer et animer une conférence intercommunale du logement social et élaborer et mettre en oeuvre un plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs.

## L'habitat 2015 en chiffres

117 100 € de subventions accordés pour la création de 40 logements sociaux à Arles  
 304 100 € de subventions accordés pour la création de 71 logements sociaux à Saint-Martin-de-Crau  
 109 800 € de subventions accordés pour la réalisation de 28 logements sociaux à Tarascon  
 3 033 704 € de travaux engagés par les propriétaires bailleurs ou occupants suivis dans le cadre de l'Opah ayant bénéficié en grande majorité à des artisans locaux





## Un fort soutien pour les quartiers prioritaires

*Dans un contexte fragile, ACCM, en collaboration avec l'ensemble des partenaires et acteurs du développement social urbain, a poursuivi en 2015 son engagement en direction des habitants des quartiers prioritaires de Barriol, Griffeuille, Trébon à Arles et centre historique – Ferrages à Tarascon. Il concerne à la fois le financement d'actions de proximité conduites par des opérateurs, mais aussi l'implication directe d'ACCM dans la mise en place et la gestion de dispositifs liés au développement social.*

### Le financement d'actions de proximité

Les actions soutenues financièrement par ACCM sont celles de la programmation du contrat de ville auxquelles s'ajoutent des interventions à caractère solidaire.

En 2015, **95 actions portées par 59 associations et différents services municipaux / CCAS** ont été financées par la programmation du contrat de ville. Ces actions représentent plus d'un million d'euros de subventions des partenaires dont 464 000 € pour ACCM.

Dans le cadre de ses compétences emploi et habitat, ACCM finance des actions de solidarité : l'hébergement d'urgence porté par le CCAS d'Arles (134 000 €), l'atelier santé ville (ASV) porté par le CCAS d'Arles (18 000 €), plusieurs actions de Saint-Martin-de-Crau et de Mas-Thibert (29 000 €) et la résidence sociale de Saint-Martin-de-Crau gérée par l'association pour le logement des travailleurs (Alotra), pour 16 000 €.

### La gestion directe de dispositifs liés au développement social

ACCM s'implique aussi directement dans la conduite de dispositifs :

- **La Maison de justice et du droit** : placée sous la responsabilité du parquet et du tribunal de grande instance de Tarascon, ACCM assure le fonctionnement des locaux et l'accueil du public, soit près de 100 000 € en 2015.
- **Le plan territorial de lutte contre les discriminations (PTLD)** : affectation d'une subvention de l'État de 4 000 € pour l'action « égalité filles-garçons » du contrat de ville.
- **Les actions « Ville - vie - vacances » de l'État (VVV)** en direction des jeunes en situation de rupture (29 000 € de subventions pour 21 actions en direction de plus de 200 adolescents). Et **les actions parentalité de la CAF** qui visent à soutenir les parents dans leur fonction éducative en les confortant dans leur rôle et leurs compétences. Pour 2014 /2015 : 65 000 € de subventions ont été accordés pour 33 actions, auxquelles près de 180 parents ont pu participer.
- **Les conseils citoyens** : lancement d'une démarche de participation avec les habitants, les associations et les différents acteurs sur les actions politique de la ville.
- **La gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP)** : lancement d'une démarche visant à améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants en agissant sur les problématiques quotidiennes (propreté, entretien des espaces extérieurs).

### Le nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU)

**Les quartiers de Barriol à Arles et du centre historique - Ferrages à Tarascon** qui connaissent de réels dysfonctionnements urbains sont **éligibles au NPNRU**. Le dispositif a pour objectif l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de renouvellement urbain dont la finalité est de redonner envie d'habiter, de mener des activités économiques sur ces quartiers, tout en favorisant la mixité sociale, intergénérationnelle, mais aussi fonctionnelle. En 2015, ACCM a élaboré et approuvé le protocole de préfiguration présentant les ambitions pour ces quartiers et la programmation des études à réaliser.

### La politique de la ville 2015 en chiffres

95 actions de proximité financées, soit 1 million d'euros de subventions pour les 59 opérateurs locaux  
4 quartiers prioritaires représentant 13 000 habitants  
10 000 personnes accueillies à la Maison de justice et du droit  
14 permanences proposées pour l'accès au droit (ex. Banque de France, consultation d'avocats, etc.) et 11 interventions judiciaires (ex. médiation pénale, etc.) à la Maison de justice et du droit



## Le conservatoire au cœur de l'équilibre culturel du Pays d'Arles

*L'activité pédagogique du conservatoire s'est poursuivie durant l'année scolaire 2014-2015 auprès de quelque 1 530 élèves inscrits, en parallèle de la réalisation de projets pédagogiques et artistiques à destination de toutes les disciplines, tous les âges et tous les publics. Une quarantaine de représentations a été donnée au cours de la saison sur l'ensemble du territoire communautaire.*

### Un projet pédagogique et artistique innovant

Lieu d'enseignement, d'éducation, de pratique et de culture, le conservatoire de musique du Pays d'Arles développe un projet d'établissement selon trois orientations : l'enseignement, l'éducation musicale et l'action culturelle. Cette dernière propose plusieurs dispositifs destinés à développer et soutenir la pratique en amateur tout en participant à l'animation musicale du territoire. Il s'agit entre autres de l'orchestre de musique actuelle au collège, de l'harmonie du Pays d'Arles ou de partenariats avec le parc naturel régional de Camargue, le Festival « les Suds à Arles » ou le Méjan.

### Les cinq projets phares de 2015

Les cinq dispositifs mis en œuvre sont autant de champs d'expérimentation permettant de faire évoluer les pratiques pédagogiques et de développer les partenariats.

- **La résidence de l'Orchestre régional Avignon Provence** : la présence cinq fois dans l'année sur le territoire d'un orchestre symphonique a été un atout, associant les équipes pédagogiques et les élèves à des actions de diffusion de haut niveau et proposant aux communes d'intégrer dans leurs saisons musicales des concerts symphoniques.

- **L'école du mélomane** : ce dispositif a pour but de sensibiliser à la musique vivante dans le cadre de l'école élémentaire et du collège. Il s'agit d'une programmation musicale spécifique mise en œuvre en partenariat avec l'association du Méjan / Actes Sud. Neuf représentations ont eu lieu en 2015-2016 dans toutes les communes.

- **La deuxième édition de Musiques en balade** : après le succès de la première édition en 2014, Musiques en balade a proposé 18 concerts en entrée libre et gratuite pendant la seconde quinzaine de septembre 2015, sur l'ensemble du territoire communautaire. Le succès a été au rendez-vous avec plus de 2 500 entrées.

- **Semaine thématique** : l'équipe pédagogique propose au mois de mars une semaine thématique qui rassemble de façon transversale l'ensemble des départements pédagogiques. Après la semaine Bach en 2014, c'est une semaine irlandaise qui a connu un vif succès en 2015.

- **La fête de la musique** : elle est l'occasion de produire des événements marquants dans une des communes du territoire. Le 21 juin 2015 a été présentée *La sorcière du placard aux balais* de Marcel Landowski, à Saint-Martin-de-Crau par l'Orchestre régional Avignon Provence et les classes de formation musicale.

### Le conservatoire de musique 2015 en chiffres

1 530 élèves inscrits

42 enseignants

660 heures de cours hebdomadaires

Plus de 3 000 élèves sensibilisés lors d'interventions en milieu scolaire

40 représentations données en 2015 sur l'ensemble du territoire d'ACCM



## Une politique d'aménagement de l'espace durable

*En 2015, l'engagement de la communauté d'agglomération dans de nombreux projets témoigne de la volonté de mettre en place un développement durable et harmonieux du territoire.*

### Validation du Plan climat air énergie territorial du Pays d'Arles (PCAET)

2015 a permis de finaliser les objectifs du PCAET pour la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique à l'échelle du Pays d'Arles. Il comprend un plan d'actions pour la période 2015-2021. Certaines d'entre elles sont propres au patrimoine et compétences d'ACCM.

### Lancement du programme européen Leader 2014-2020

Avec le syndicat mixte du Pays d'Arles, ACCM s'est engagée dans un nouveau programme Leader pour le financement d'actions innovantes en milieu rural. L'année 2015 aura permis de valider la candidature du syndicat axée sur une économie de proximité basée sur la qualité, et de créer le comité de programmation.

### Engagement dans le contrat d'équilibre territorial (Cret)

Avec le syndicat mixte du Pays d'Arles comme chef de file, ACCM s'est engagée dans cette nouvelle démarche contractuelle émanant du conseil régional. Elle a proposé l'inscription de plusieurs projets correspondant au cadre d'intervention du Cret, tels que la rénovation énergétique du Village d'entreprises à Arles ou la création d'une plateforme de transfert fret rail-route à Saint-Martin-de-Crau.

### Poursuite de l'élaboration du Scot du Pays d'Arles

Sur la base des objectifs fixés en 2014, 2015 a permis d'engager la phase d'association avec les personnes publiques associées et la concertation avec la population sur le projet d'aménagement et de développement durables. Elle a permis également d'engager l'élaboration du document d'orientations et d'objectifs.

### Confortement du partenariat avec l'établissement public foncier Paca

Dans la continuité des actions menées depuis 2008 dans le cadre de la convention qui lie ACCM à l'EPF Paca, un troisième avenant a été signé en 2015 afin de proroger la durée de la convention et accompagner la mise en oeuvre du prochain programme local de l'habitat (PLH) 2017-2022 par l'octroi de 2 millions d'euros supplémentaires.

### Réflexion sur l'aménagement du site des anciennes papeteries Étienne à Arles

ACCM et la ville d'Arles, en partenariat avec l'EPF Paca, ont engagé une étude de programmation et de conception urbaine destinée à définir l'organisation future des 24 ha qui composent le site précisant coûts et équipements publics nécessaires. Cette étude tiendra compte de sa vocation économique et des contraintes environnementales décelées sur le site (pollutions et présence d'une espèce protégée).

### Réflexion autour de la création d'un outil d'aménagement sur le territoire communautaire

Afin de répondre aux besoins d'ACCM et de ses communes en matière d'aménagement, une réflexion a été menée avec l'aide d'un cabinet d'avocats pour la création d'un outil d'aménagement dédié au territoire. Un accord a été engagé considérant opportun la création d'une société publique locale. Les projets de statuts et de règlement intérieur ont été élaborés en ce sens.

### Poursuite des opérations de démoustication en Camargue

ACCM a maintenu sa participation au programme de démoustication expérimentale sur le secteur de Salin-de-Giraud.

## L'aménagement de l'espace 2015 en chiffres

85 000 habitants sur un territoire de 1 445 km<sup>2</sup>

Une quinzaine d'actions portées par ACCM au titre de la lutte contre le changement climatique

80 000 € débloqués en 2015 en faveur du programme Leader et d'actions innovantes en milieu rural

2 millions d'euros supplémentaires alloués par l'EPF Paca pour des programmes de logements mixtes à court terme

71 463 € de contribution de la part d'ACCM pour les opérations de démoustication

## 2015, une année de transition vers de grands chantiers

*Au travers de la gestion des services publics, des espaces dédiés à l'économie et plus largement à des outils de planification, ACCM investit de nouveaux champs de compétences et conforte ses compétences historiques. 2015 a donc amorcé de grands chantiers tels que la gestion modernisée des services de l'eau, la gestion directe des zones d'activité, la préparation au transfert de nouvelles compétences et le développement de l'aide aux communes.*

### ■ EAU ET ASSAINISSEMENT

L'année 2015 a été largement marquée par la préparation de **la mise en place d'une gestion entièrement nouvelle des services de l'eau et de l'assainissement**. Parallèlement, la politique d'extension et de renouvellement du patrimoine a été recentrée sur l'existant en cohérence avec les efforts attendus d'amélioration du service.

#### Exploitation des services en délégation

Les cahiers des charges des deux services ont été établis après un long travail d'inventaire et de réflexion sur les objectifs à atteindre en matière de qualité de service et de politique tarifaire. La procédure et les négociations avec les candidats se sont poursuivies tout au long de l'année 2015 en vue d'une délégation des services avec prise d'effet au 2 février 2016 pour Arles et les Saintes-Maries-de-la-mer, puis en 2017 pour les autres communes.

#### Extension et renouvellement du patrimoine des services de l'eau et de l'assainissement

De nombreux réseaux réalisés durant les années 1960 et 1970 montrent des faiblesses du fait de leur vétusté avec de nombreuses casses apparues ces dernières années. Afin de remédier à ce problème et anticiper d'éventuelles ruptures, la communauté d'agglomération a orienté sa politique d'investissement sur le renouvellement des réseaux. À ce titre ont été renouvelés 3 km de réseau d'eau et 2,5 km d'assainissement. 350 branchements d'eau et 250 branchements d'assainissement ont été repris. Dans le cadre d'accompagnement de projets (fondation Luma à Arles ou le quartier de la Dynamite à Saint-Martin-de-Crau), des extensions de réseau ont été réalisées sur 1 km. Dans l'objectif de sortir les canalisations et compteurs positionnés depuis les années 1970 sous le domaine privé et participant au renouvellement des réseaux, il a été réalisé le dévoiement de 600 mètres d'assainissement et 800 mètres d'eau potable. Environ 150 compteurs et 20 branchements d'assainissement ont été déplacés pour être positionnés en limite de domaine public. **Cela représente un impact sur les installations de près de 500 foyers sur l'ensemble du territoire.**

#### Assainissement non collectif

Le service a été intégré au cahier des charges de la délégation du service de l'assainissement. Les contrôles d'installations existantes seront engagés dès 2016. Le programme de soutien financier apporté par l'Agence de l'eau et la région et porté par ACCM se poursuit et participe largement à une mise aux normes des ouvrages.

### ■ AMÉNAGEMENT DES ZONES ET DES INFRASTRUCTURES

ACCM s'est engagée dans la poursuite des grands travaux et la mise en place de l'exploitation directe, au moyen de marchés de services, des zones et bâtiments communautaires.

#### Aménagement, création

Les programmes de développement ou de requalification des zones se sont poursuivis permettant l'accueil des entreprises (ex : entrée de zone Bois de Leuze à Saint-Martin-de-Crau, requalification des quartiers de Fourchon et zone nord, requalification rétention du pluvial à Roubian). Les études opérationnelles des principaux programmes en cours se sont finalisées (ex : désenclavement du port fluvial d'Arles, requalification du Roubian à Tarascon, plateforme rail-route sur Écopôle à Saint-Martin-de-Crau, audit énergétique Village d'entreprises à Arles).

#### Entretien, maintenance

L'ensemble de l'éclairage public communautaire a été mis en sécurité en termes de résistance mécanique des mâts et électrique des divers équipements (armoires, candélabres, etc.), plus de 120 points ont été ainsi traités. Tous les marchés de services nécessaires à l'exploitation et à la préservation du patrimoine bâti et routier de la communauté d'agglomération ont été conclus et mis en œuvre en 2015, pour une gestion complète et directe sous tous ses aspects intégrant les contraintes nécessaires avec les entreprises. Il s'agit entre autres des eaux pluviales, des bassins de rétention, des réseaux et stations de pompage des eaux de défense incendie, des embranchements ferroviaires, de l'entretien des voiries, des signalisations routières, des espaces verts ou des repérages souterrains.

## ■ PRÉVENTION DES RISQUES ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le rôle de la communauté d'agglomération a été de mettre en oeuvre un accompagnement des communes à l'élaboration des plans de prévention des risques naturels, et de préparer les transferts de compétences (Gemapi, déchets, pluvial).

### Syndicat mixte interrégional d'aménagement des digues du delta du Rhône et de la mer (Symadrem)

La communauté d'agglomération a préparé le projet d'adhésion au Symadrem en substitution des communes membres et en vue d'une prise d'effet dès 2016. Elle devra assurer l'autofinancement porté par les communes initialement de 5% du montant des travaux, soit en 2016 environ 1,35 millions d'euros correspondant au programme 2015.

### Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi)

La communauté d'agglomération poursuit ses réflexions concernant les périmètres et les conséquences du partage de responsabilités dans la perspective de la prise de compétence obligatoire Gemapi en 2018. En complément, elle participe également avec la commune de Saint-Martin-de-Crau à l'étude d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales sur le territoire communale.

### Réduction de la vulnérabilité du risque inondation (Reviter)

La communauté prépare, en collaboration avec les services de l'État, le pilotage d'un dispositif innovant de réduction de la vulnérabilité du risque inondation, en vue d'une mise en oeuvre en 2017.

### Plan de prévention du risque inondation (PPRI)

ACCM a poursuivi son accompagnement à la mise en place des PPRI du Rhône et submersions marines en produisant à la fois au titre des compétences spécifiques communautaires et plus largement en soutien aux communes les avis et expertises complémentaires aux prescriptions et zonages établis par les services de l'État.

## ■ INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

ACCM renforce sa plateforme technique cartographique au bénéfice des compétences communautaires, communales mais aussi à destination du grand public.

### Orthophotographie 2014

ACCM a signé une convention d'obligation de service public avec IGN, comme la totalité des EPCI du département, pour la réalisation d'une orthophotographie de précision (15 cm), pour un montant de 12 648 €. Livrée dans le courant de l'été, cette image a été mise à disposition de l'ensemble des utilisateurs du portail cartographique.

### Logiciel d'instruction du droit des sols

En 2014, ACCM a fait l'acquisition d'un logiciel d'instruction du droit des sols, Urbaweb, développé par le SIG communautaire. Après Tarascon et Boulbon, Urbaweb a été déployé dans les services de la commune d'Arles.

### Module de consultation du plan cadastral

La migration du module de consultation du cadastre, Cadaweb, a impacté l'ensemble des utilisateurs du SIG. Pour les accompagner à ce changement, le service SIG a reçu 117 personnes lors de réunions d'information.

### La carto de l'agglo - carte interactive grand public

La carto de l'agglo s'est associée aux manifestations de l'été 2015 en proposant la localisation des lieux qui ont accueilli les expositions des Rencontres de la photographie et les concerts de Musiques en balade 2015.

### Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) de la ville d'Arles

En collaboration avec le bureau d'études en charge du PSMV, le service SIG a remis en forme des données produites, selon les préconisations nationales et afin de faciliter leur exploitation. Il a également produit les plans réglementaires pour soumission aux services de l'État, avant leur approbation.

### Fiscalité et entreprises

Une nouvelle mission d'observation des bases fiscales a été mise en place et a pour objet l'optimisation des données fiscales, la cartographie des entreprises les plus importantes, et des analyses et simulations des bases.

### Réalisation d'applications

Des applications ont été conçues sur le portail cartographique (gestion des contentieux sur dossiers d'urbanisme, identification des espaces mutables, diffusion du magazine Arles-Info, identification des défauts de déclaration d'urbanisme). Par ailleurs, une application Certiweb Assainissement a été mise en place pour permettre aux particuliers, aux notaires et aux agences immobilières un traitement rapide des demandes de renseignement sur le raccordement des parcelles au réseau public d'assainissement.

## Les compétences techniques 2015 en chiffres

1 million d'euros HT ont été alloués aux travaux liés au fonctionnement et à l'exploitation des zones d'activité

4 200 000 euros HT ont été alloués aux travaux d'eau et d'assainissement

2 000 000 euros HT ont été alloués aux travaux pour les zones d'activité communautaires



## Poursuite d'une politique budgétaire saine et maîtrisée

*Toujours marquée par la baisse des dotations, ACCM a poursuivi en 2015 sa gestion budgétaire maîtrisée pour mener à bien des chantiers d'envergure. Une attention qui permet également à la communauté d'agglomération de figurer, selon la charte de bonne conduite Gisler, parmi les EPCI dont l'encours de dette est considéré comme étant à risque faible.*

### Le budget principal

Il permet de mettre en oeuvre les compétences transférées hors eau et assainissement.

#### - Section de fonctionnement

Les recettes s'élèvent à 67,70 M€, les dépenses à 60,68 M€ et sont constituées principalement des contributions directes (38,53 M€) et de dotations versées par l'État (15,7 M€). Près de deux tiers de ces recettes (34,79 M€) sont reversées aux communes membres sous la forme d'une attribution de compensation. Cette attribution est la différence entre les recettes et les dépenses transférées au moment de la création d'ACCM, ainsi que lors de tout transfert ultérieur de compétences. ACCM verse par ailleurs aux communes une dotation de solidarité qui s'est élevée à 6,43 M€ en 2015, dont une enveloppe exceptionnelle d'1M€. Les dépenses de fonctionnement ont été principalement affectées au transport urbain et au transport scolaire (8,9 M€), au conservatoire de musique (1,41 M€) et au développement économique et à l'emploi (2,01 M€).

#### - Section d'investissement

Les recettes s'élèvent à 6,64 M€ et les dépenses à 4,57 M€. Elles proviennent essentiellement de réserves constituées d'une partie de l'excédent de fonctionnement affectée au financement de la section d'investissement (2,4 M€), de subventions du conseil départemental et du conseil régional (0,28 M€), de fonds délégués de l'État dans le cadre du Fisac et des aides à la pierre (0,95 M€) et d'un emprunt (2,5 M€). Les versements d'aides à la pierre pour le logement social (2 M€), d'aides aux entreprises dans le cadre du Fisac (0,2 M€) et la requalification des zones économiques (1,5 M€) constituent l'essentiel des dépenses d'investissement pour l'année 2015. Les résultats de l'exercice 2015 dégagent un excédent de fonctionnement de 5,3 M€ et un excédent d'investissement de 3,6 M€.

### Les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement

L'eau et l'assainissement sont des services publics industriels et commerciaux, ils font l'objet de budgets annexes et doivent s'équilibrer avec les redevances perçues auprès des usagers. Ces redevances servent principalement à financer les travaux de protection, d'extension, de réfection des réseaux et des ouvrages. En 2015, elles se sont élevées à 2,12 M€ pour l'eau et 2,38 M€ pour l'assainissement. Ces redevances, ajoutées aux subventions reçues du conseil départemental, du conseil régional et de l'agence de l'eau ont permis de financer un programme important de travaux : eau (1,02 M€) et assainissement (3,9 M€).

### Les budgets annexes des zones économiques

Au nombre de quatre (plaine de Montmajour et Fer à cheval à Arles, Roubian à Tarascon et Écopôle à Saint-Martin-de-Crau), ces budgets doivent s'équilibrer avec les recettes provenant des cessions des terrains. Dans ce cadre, ACCM achète des parcelles qu'elle aménage et revend ensuite à des entreprises.

### La dette

L'encours global de dette au 31 décembre 2015 s'élève à 31 722 861,29 € (dont 93,99% à taux fixe) répartis comme suit :

Budget	Capital restant dû	Taux moyen	Durée résiduelle
Principal	9 519 594,09 €	3,78%	13 ans
Eau	5 894 430,11 €	3,39%	13 ans
Assainissement	16 308 837,09 €	2,17%	16 ans

## ■ COMMANDE PUBLIQUE

45 marchés ont été passés en 2015 pour un montant de 21,3 millions d'euros (dont 7 marchés de fournitures, 14 marchés de travaux et 24 marchés de services). Pour ce faire, la communauté d'agglomération et sa plateforme de dématérialisation AWS-Achat proposent aux entreprises une alerte gratuite sur les consultations publiées par ACCM et l'ensemble des acheteurs adhérents. Au total 38 avis d'appel public à la concurrence ont été publiés sur la plateforme de dématérialisation (dont 21 avis pour une procédure inférieure à 90 000 € HT, 7 avis pour une procédure supérieure à 90 000 € HT, 8 avis pour une procédure supérieure à 200 000 € HT, 2 procédures formalisées) ainsi que 47 avis d'attribution de marchés notifiés. Sur 10 344 consultations d'entreprises, 1 688 ont donné lieu à 1 538 retraits de DCE (dossiers de consultations entreprises) pour 197 plis déposés (53 plis dématérialisés et 144 plis papier). Enfin, les marchés publics ce sont aussi des clauses d'insertion que la communauté d'agglomération a souhaité développer dans ses propres marchés. Elle s'est engagée à promouvoir et accompagner cette démarche dans les marchés des autres donneurs d'ordre du territoire en leur apportant un appui méthodologique et un suivi. Ainsi en 2015 sur le territoire communautaire, 88 275 heures d'insertion ont été réalisées dont 18 810 au travers de 12 marchés « clausés » lancés par ACCM qui se sont traduites par l'embauche de 62 personnes.

## ■ SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOMMUNICATIONS

Une étude a été lancée concernant l'accessibilité au très haut débit sur le territoire communautaire pour les entreprises, les habitants et le secteur public. Au regard des enjeux actuels et futurs, cette étude a permis de fixer un schéma directeur, mis en œuvre à partir de 2016, qui crée la compétence « développement numérique », et qui réalise un réseau métropolitain très haut débit à l'échelle de la communauté d'agglomération.

## ■ RESSOURCES HUMAINES

L'année 2015 a été marquée par le lancement d'un certain nombre de projets en matière de ressources humaines :

- **Une concertation interne** du personnel sous la forme de groupes de travail thématiques a été lancée. Celle-ci a permis la rédaction d'un rapport à destination du bureau communautaire et du comité de direction, synthétisant les propositions d'améliorations formulées par la soixantaine d'agents y ayant participé.
- La **révision du régime indemnitaire** des agents communautaires a été entreprise et a impacté majoritairement des agents des catégories B et C dans un premier temps.
- La **modification de l'organigramme** a permis de créer deux directions générales adjointes (celle des services techniques et celle de l'aménagement et du développement territorial), ainsi que deux directions (une des finances et de la commande publique et une des ressources).
- La première séance plénière du **comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail** s'est tenue en novembre 2015. Elle a permis l'installation de l'instance, et a été l'occasion de présenter le rapport annuel sur la santé, la sécurité et les conditions de travail, et de fixer les objectifs pour 2016.

## ■ ASSEMBLÉES

Le service des assemblées a assuré la préparation, le suivi et le traitement de 6 conseils et de 13 bureaux communautaires, soit 182 délibérations et leurs annexes en conseil, 71 notes, 17 délibérations et 13 relevés de décisions en bureau ainsi que la transmission de 236 décisions au contrôle de légalité. La réflexion sur la mise en œuvre de la dématérialisation des assemblées a également été initiée en 2015.

## ■ AFFAIRES JURIDIQUES

En 2015, au-delà de ses missions d'assistance en matière de rédaction d'actes, d'information juridique et de suivi des saisines des prestataires spécialisés dans le conseil, le service juridique a assuré la gestion de dossiers de sinistres assurantiels liés aux compétences d'ACCM (bâtiments, véhicules, réseaux d'eau et d'assainissement, voirie sur les zones d'intérêt communautaire, aire des gens du voyage, transport, etc).

## ■ MOYENS GÉNÉRAUX

Le service des moyens généraux a poursuivi ses missions en matière d'administration générale : accueil, information et orientation du public, gestion des véhicules, soutien logistique, gestion de fournitures, traitement du courrier, archi-vage et suivi de contrats.

## ■ COMMUNICATION

Les actions conduites par la communauté d'agglomération sont promues et valorisées tout au long de l'année par le service communication à travers des supports et des manifestations. Retrouvez toute l'actualité d'ACCM sur [www.agglo-accm.fr](http://www.agglo-accm.fr) et sur la page [facebook.com/page.accm](https://www.facebook.com/page.accm).



Arles Crau Camargue Montagnette

Communauté d'agglomération ACCM  
5 rue Yvan Audouard 13200 ARLES  
04 86 52 60 00 - lepresident@agglo-accm.fr  
[www.agglo-accm.fr](http://www.agglo-accm.fr)